

## À quand l'égalité réelle pour les travailleurs handicapés ?

Dans le rapport annuel d'activité du Défenseur des droits, publié le 17 avril dernier, pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, le **handicap** reste la **1<sup>ère</sup> cause de saisine du Défenseur des droits** pour **discrimination**, principalement à l'**emploi** : **20 % pour le secteur privé, 22 % pour le secteur public** !

À cette même date, **la France est épinglée pour violation des articles 11.1, 15.1, 15.3 et 16 de la Charte sociale européenne dans la mise en œuvre d'une véritable politique inclusive des personnes en situation de handicap** (conclusions du Comité Européen des Droits Sociaux) !

Par ailleurs, le 26 avril se tenait la 6<sup>ème</sup> Conférence nationale du handicap (CNH), le Président de la République exprimait sa volonté « *d'améliorer le quotidien des personnes handicapées* ». S'en est suivi une série d'annonces notamment, entre autres, sur l'emploi sans véritablement indiquer leur date d'effet ni même les moyens assortis à leur effectivité !

C'est pourquoi, FO tient à rappeler ses revendications principalement en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap notamment sur :

- le **maintien dans l'emploi** afin de **lutter contre la désinsertion professionnelle**. Rappelons qu'aujourd'hui **¼ des inaptitudes** se soldent par un **licenciement pour inaptitude** entraînant un **chômage de longue durée**,
- la **négociation des accords handicap de droit commun** en instaurant un **contenu opposable** à l'instar des accords agréés,
- l'amélioration, **plus que jamais**, des droits à la retraite des personnes handicapées :
  - **pour l'accès à la retraite anticipée des travailleurs handicapés, la réintroduction du critère RQTH et la diminution de la durée de cotisation exigée**,
  - **la bonification des droits à retraite pour chaque année travaillée en situation de handicap**,
  - **la mise en place d'une retraite progressive anticipée dès 55 ans**.

Du chemin reste encore à parcourir pour faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

C'est pourquoi, tout en continuant le combat contre la réforme des retraites qui ne contient aucune mesure positive pas même pour les travailleurs handicapés, FO restera vigilante sur la mise en œuvre effective des annonces faites dans le cadre de la CNH et s'emploiera avec force et conviction à faire entendre et obtenir ses revendications !

Paris, le 3 mai 2023

Contact :

**Anne BALTAZAR**

Conseillère confédérale  
chargée du Handicap

**Secrétariat général**

✉ [abaltazar](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.59